

leur joie, en leur déclarant que son père et sa mère étaient la cause de tous ses malheurs."

Le même missionnaire raconte encore le fait suivant : " J'ai également connu une jeune personne d'une piété admirable, et dont la vocation pour le cloître, paraissait indubitable. Elle trouva à l'exécution de son projet, de la part de son père, une opposition qui ne dura pas moins de quatorze ans. Pendant tout ce temps, cette jeune personne fut constamment indisposée, sans cependant jamais changer de résolution. Le couvent était toujours l'objet de ses vœux les plus chers et de ses désirs les plus ardeurs. Après ces quatorze années révolues, un homme du monde, ami de son père, mais plus raisonnable que lui, lui dit un jour : " Mon ami, je ne vous comprends pas, dans l'opposition que vous mettez à ce que votre fille entre au couvent ; vous faites le malheur de cette enfant, et vous allez évidemment contre la volonté de Dieu. Vous croyez aimer votre fille ? Vous ne l'aimez pas, car on ne torture pas les personnes que l'on aime. Si vous voulez réellement son bien, laissez-la libre dans sa vocation. C'est je pense le seul moyen qui puisse lui rendre la santé."

Un langage si raisonnable convainquit ce père si opiniâtre, et tourna sa volonté. Il donna à sa fille ce consentement si ardemment désiré, et si longtemps attendu. Tout aussitôt, cette jeune personne, au comble du bonheur, après avoir embrassé ses parents et ses amis, vint à ce couvent où depuis longtemps sont fixés son cœur et ses affections ; et à peine y est-elle installée, que sa santé devient parfaite.

Mais, parents chrétiens, si vous devez éviter, avec un grand soin, d'entraver la vocation Religieuse de vos enfants, lorsqu'elle se fait connaître à vous ; vous devez éviter avec un égal scrupule, et même avec encore plus de soins, de les pousser d'une manière indiscrete à ces saintes vocations. Jamais vous ne devez les y porter, par des motifs humains ; car par là, vous pourriez exposer vos enfants à de grands malheurs, et vos familles à la honte et au déshonneur.